



SAVOIE
73730

AVIS

05/2026

Contrôle obligatoire des bornes incendie **Perturbation et turbidité de l'eau**

Nous vous informons qu'un contrôle obligatoire des bornes incendie de la commune doit être réalisé le :

Mercredi 22 avril 2026.

Durant cette opération, il est possible que vous observiez une perturbation temporaire de l'eau, ainsi qu'une turbidité. Ces phénomènes sont normaux et font partie du processus de contrôle et de maintenance.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et nous vous recommandons de prendre vos précautions, notamment en évitant d'utiliser de l'eau.

Fait à Rognaix, le 01^{er} avril 2026

Le Maire,
Monique NAGORNY

